



VILLE DE LEWARDE

AVRIL 2024

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Ce journal est disponible en version électronique sur le site de la mairie ou en version papier sur simple demande auprès des services administratifs.

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Au mois d'avril « ne te découvre pas d'un fil ». La réalité peut en témoigner.

C'est le 10 avril que le budget a été voté laissant apparaître un excédent mais aussi des dotations de l'Etat en diminution. Bref, c'est le chaud et le froid budgétaire.

Nous avons répondu présents aux demandes de subventions des associations. Celles-ci rayonnent dans notre ville et proposent un éventail d'activités sportives, culturelles et sociales.

Nos aînés et la jeunesse restent une priorité dans notre politique budgétaire.

En ce qui concerne les investissements, plusieurs travaux sont programmés mais nous y reviendrons dans le détail dans un prochain bulletin d'informations « spécial budget ».

Dans un autre domaine, je suis allé représenter la municipalité à Somain et à Dechy qui ont organisé des initiatives concernant la résistance durant la guerre 39/45.

Celles-ci remettent en mémoire les sacrifices, les luttes, la résistance pour libérer le pays du nazisme. A l'heure où les pays dans le monde sont en tension, nous devons rester vigilants car la paix est fragilisée. Prenez soin de vous.



Alain BRUNEEL,
Maire

Repas des aînés

Monsieur Alain Bruneel, maire et Madame Nina Lahssen, adjointe au maire chargée des fêtes ont accueilli au nom de la municipalité 119 personnes au banquet destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Les convives ont apprécié le repas concocté par le restaurateur (entreprise Leblanc). L'animation proposée par l'orchestre Muzyanki a coloré musicalement l'après-midi.

Trois aînés, doyens du jour, ont été mis à l'honneur : Mme Fagot Broutin Jeanne Marie, M. Van Cappellen Maurice et M. Wawrzyniak Clément.



Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 22 mars

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité des élus présents (consultable sur le site de la mairie).

Ont été inscrits à l'ordre du jour de ce conseil et mis en débat :

- les montants de la participation des familles au centre de loisirs sans hébergement du printemps et de l'été, au camp d'été des adolescents.
- le montant du remboursement de la vaisselle cassée ou manquante après occupation de la salle des fêtes
- l'examen du nouveau contrat groupé d'assurance statutaire 2025-2028 proposé par le centre de gestion
- le conventionnement à renouveler auprès du service énergie collectivité du SCOT.

Monsieur le Maire a communiqué sur des décisions qui relèvent de son pouvoir.

Le détail des délibérations est accessible à la population de façon réglementaire depuis le 11 avril.

Le conseil municipal s'est de nouveau réuni le 10 avril.

Monsieur le Maire a fait le point sur le renouvellement envisagé de l'éclairage dans certaines rues, sur les travaux d'assainissement et de voirie bientôt en cours rue de l'Égalité et rue des Bleuets.

Ont été inscrits à l'ordre du jour de ce conseil et soumis au débat :

- Les points suivants portant sur les affaires financières
- les comptes administratif et de gestion de l'année 2023
 - la reprise des résultats 2023 pour l'élaboration du budget 2024
 - le vote des taux d'imposition 2024
 - le vote des subventions associatives 2024
 - l'affectation des dépenses autorisées à être imputées au budget « fêtes et cérémonies »
 - le vote du budget primitif 2024
 - la fixation des tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement du printemps et de l'été

Le détail des délibérations sera accessible à la population de façon réglementaire après l'approbation du compte-rendu à la prochaine réunion du conseil municipal.

Commémoration du 8 mai 1945

La population est invitée par la municipalité et la FNACA à participer à la cérémonie.

Rendez-vous à 10 h 45, salle Henri Martel pour le début de la cérémonie à 11 h.

Elections Européennes

Elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales via la démarche en ligne sur le site service-public.fr

Pour voter, il suffit de vous présenter à votre bureau avec votre carte d'identité. **Aucun vote ne pourra être pris en compte sans carte d'identité et ce, même si vous êtes connus dans notre commune.**

Si vous êtes absent(e) lors des élections, vous pouvez voter par procuration.

Pour cela, vous pouvez utiliser le service en ligne <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et faire valider votre procuration auprès du commissariat de police avec une pièce d'identité ou vous rendre directement au commissariat avec votre pièce d'identité et les informations suivantes :

- numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place.
- nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place. La personne désignée n'est pas obligée d'habiter la commune.

Marché

Un caviste sera présent régulièrement sur le marché.

Monsieur Arnaud Gluchowski propose du rhum, des spiritueux : cognac, genépi, tonic ..., des cocktails prêts à l'emploi.

Veuillez consulter les publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux municipaux ou vous renseigner en mairie.



Médailleurs du travail

Le vendredi 5 avril, la municipalité a invité 4 récipiendaires de la promotion de janvier 2024 à recevoir leur diplôme.

Pour 30 ans d'activité professionnelle Mme Laurence NOTTEZ-Dufour et Mme Nadège SIODNIAK obtiennent la médaille vermeille. Pour 35 ans d'exercice professionnel M. Philippe DUCATILLON et M. Damien LELEU ont obtenu la médaille d'or.

La municipalité a remis un cadeau aux personnes présentes.



Commémoration du 19 mars

C'est le 18 mars 1962 que les accords d'Évian mettent fin officiellement à la guerre d'Algérie par un cessez-le-feu applicable dès le 19 mars.

Chaque année, la municipalité et la FNACA commémore cette date historique.

L'harmonie municipale a ouvert le cortège sécurisé par des employés du service technique de la ville.



Carte d'identité

Pour un renouvellement, une déclaration de perte, il est indispensable de suivre un cheminement administratif non dérogoire.

Le demandeur doit effectuer une pré-demande en ligne, préparer les justificatifs puis prendre rendez-vous dans une mairie habilitée.

Les détails sont à lire sur le site de la ville de la mairie ou peuvent être communiqués à l'accueil de la mairie.

Centre Historique Minier

Le centre historique minier fête ses 40 ans du 2 au 5 mai.

En 40 ans, c'est 5 millions de visiteurs qui ont foulé le sol de la commune.

La programmation de l'évènement est visible sur les sites du CHM et de la commune.

A l'invitation de Monsieur Piralla, directeur du CHM, le dimanche 5 mai, Monsieur le Maire de Lewarde procèdera à 11 h au baptême dit républicain du géant du musée, nouvellement créé.

Cet évènement sera précédé à 9 h 45 d'un rassemblement, place des Vésignons. La population y sera accueillie avant une déambulation festive et musicale jusqu'au CHM avec une compagnie de théâtre et une harmonie. Au musée, une trentaine de géants du Nord et Pas-de-Calais seront rassemblés pour l'occasion.

Preuve de l'importance de l'évènement, la ligne A du bus fonctionnera dès le dimanche matin pour acheminer les visiteurs et touristes à partir de Douai.

La municipalité espère une forte mobilisation des familles pour cet évènement historique, de portée régionale, qui se déroule sur le territoire de la commune et nous impacte positivement.

Une possibilité de restauration sur place sera possible.

Du 3 au 20 mai, en raison des festivités se déroulant au Centre Historique Minier, l'éclairage public restera allumé aux abords exceptionnellement.

Les élus des conseils municipaux (adultes et enfants) accompagnés des représentants des associations lewardoises et d'habitants de la commune se sont rendus jusqu'aux deux monuments aux morts de la commune où des gerbes ont été déposées par la municipalité, la FNACA et l'association du Képi au casque (en tenue militaire).



Madame Delmaire, adjointe au maire, a lu le message de Madame Patricia Miraliès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire. Elle a rappelé que : « cette journée (du 19 mars) est celle d'une génération toute entière, de ces 26 000 morts qui ont donné leur vie pour la France, de ces 1 750 000 appelés et engagés qui ont donné un morceau de leur jeunesse à la Nation. »



Monsieur Plutot, président de la section locale de la FNACA, a remercié les participants à la cérémonie et a mis à l'honneur le jeune nouveau porte-drapeau Thibaut Roggenbock qui a reçu le 3 mars, à Douai, des mains du général Alain Véron du comité d'entente des associations patriotiques, le diplôme et la médaille des jeunes porte-drapeaux.



Taxes d'urbanisme en 2024

Dès la validation de l'autorisation d'urbanisme, et dans les 90 jours suivant la date d'achèvement des travaux, l'utilisateur doit télé déclarer directement depuis son espace personnel sécurisé les renseignements nécessaires permettant d'établir les impositions foncières et de taxe d'urbanisme. Il sera accompagné tout au long de la procédure déclarative par des messages envoyés sur son espace sécurisé.

La procédure s'applique pour les dossiers qui concernent des permis rattachés à une demande d'autorisation initiale déposée après le 1er septembre 2022.

Le transfert de la mission de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (direction générale des finances publiques) s'accompagne également de la mise en œuvre d'une procédure dématérialisée des déclarations d'urbanisme et foncière, dorénavant intégrées à la nouvelle offre de démarche en ligne "Gérer Mes Biens Immobiliers" (GMBI). Ce module est accessible sur le site "impots.gouv.fr" à partir de l'espace sécurisé personnel de l'utilisateur.

Charte du mieux vivre ensemble

Cette charte adoptée depuis plusieurs années par le conseil municipal est affichée sur le site de la ville.

Nous rappelons un élément essentiel qui concerne les nuisances sonores.

Les engins bruyants équipés de moteur tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses sont autorisés :

-en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

-le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

-les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Monsieur Bruneel, maire, a fait le lien entre cette commémoration et la situation internationale inquiétante avec les guerres désastreuses en cours et les discours belliqueux du Président de la République. « ... Ce qui est inquiétant, c'est qu'on ne parle plus de paix, c'est un langage de guerre. »



Ecole Roger Salengro

Le vendredi 22 mars, les élèves ont fêté le printemps.

Accueil en musique, stands troc plantes et exposition-vente ont pris place dans la cour. Malheureusement, le troc de plantes et l'exposition vente-bricolage n'ont pas rencontré le succès de l'an dernier... Toutefois, nombreux ont été les élèves qui ont ramené décorations, plantes et fleurs. La cour d'école a été embellie.



L'école s'est engagée dans un parcours olympique ... mais aussi mathématique.

Du 13 au 20 mars, la semaine était dédiée aux mathématiques. Le mardi 19 mars des olympiades mêlant sport et mathématiques ont permis aux élèves de mobiliser différentes compétences mathématiques de manière ludique. Ils ont lu les nombres, calculé, ont dû se repérer sur un quadrillage, calculer une somme d'argent, convertir des unités de mesure, reproduire des formes géométriques... Des parents ont aidé à l'organisation de cette journée.



Environnement

Nous avons alerté nos lecteurs en mars de la dangerosité des PFAS. Depuis, cette pollution prend une tournure plus médiatique. Ces polluants dits éternels ne se dégradent pas Ils sont plus de 14 000 et sont connus des scientifiques.

Les PFOA (acide perfluorooctanoïque) et les PFOS (sulfonate de perfluorooctane) sont cancérigènes. Toutes ont des effets négatifs sur la santé et ont pénétré tous les organismes vivants.

Pour les aliments courants, les concentrations les plus élevées de PFOA et PFOS sont retrouvées dans les crustacés et les mollusques.

Ces deux polluants se révèlent toxiques et extrêmement persistants dans les sols, l'eau et les organismes vivants. Ils sont présents aussi bien dans des matériaux électriques, les mousses à incendie, que dans le textile ou dans les emballages.

L'eau destinée à la consommation humaine peut également être une source de contamination car comme les pesticides, ces substances atteignent les nappes phréatiques.



Implantation de cendriers muraux grâce à Alcome dans la commune



La municipalité impulse dans le domaine environnemental la lutte contre toutes les formes de pollution générées par les déchets. Plastique, papiers ... mais aussi mégots de cigarettes. Des cendriers flambant neuf ont été installés dans les rues. Une nouveauté, les arrêts du bus ont été équipés avec l'accord du SMTD.

La municipalité de Lewarde s'engage et est pionnière dans le Douaisis de cette volonté d'éviter la pollution des sols et nappes phréatiques par les substances chimiques contenues dans les filtres des cigarettes.

Elle maintient et poursuit son action pour atteindre l'objectif de « aucun mégot au sol ».

Dans le même esprit, elle invite les fumeurs qui ne seraient pas encore propriétaires d'un cendrier de poche de venir en retirer un à titre gratuit à partir du 2 mai en mairie (nombre limité).

Cette démarche est possible grâce à l'adhésion de la commune à **ALCOME**, éco-organisme dédié à la réduction des mégots dans l'espace public.

Pour notre part et sur fonds propres, les mégots collectés sont enlevés et revalorisés par un organisme en contrat avec la municipalité.

Qu'est-ce qu'Alcome ?

Alcome, créé en 2020 a été agréé par l'État en 2021 dans le cadre de la loi AGECE.

La loi AGECE, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, a étendu son périmètre à de nouveaux secteurs d'activité. C'est ainsi que les produits de tabac équipés de filtres sont concernés. La filière de responsabilité élargie de l'industrie du tabac est née avec une filière REP (responsabilité élargie des producteurs).

Sur le principe pollueur-payeur, l'éco-organisme est une structure collective mise en place par les acteurs de l'industrie du tabac pour gérer les déchets issus de leurs produits.

Alcome a pour mission de réduire de 40 % le nombre de mégots jetés dans les espaces publics à l'horizon 2027, ce qui correspond à une réduction de 3 milliards de mégots par an sur les 7,7 milliards jetés au sol en France chaque année. Par le biais de différentes actions, l'éco-organisme accompagne les collectivités dans leur objectif de réduction des mégots dans l'espace public

- Soutien financier pour le balayage/ramassage des mégots dans les lieux publics
- Distribution de cendriers de poche
- Mise à disposition de dispositifs de sensibilisation (affiches, ... de collecte (cendriers urbains).

Déchetteries

Les déchetteries du SIAVED accueillent les habitants aux horaires d'été :

- le lundi de 13h30 à 18h00
- du Mardi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- du Vendredi au Samedi de 8h30 à 18h00 (sans interruption)
- le Dimanche de 8h30 à 12h00.

La déchetterie de Pecquencourt est fermée le mercredi et celle d'Aniche le jeudi.

Autres jours de fermeture : lundi 1er mai, du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai, lundi 20 mai, dimanche 14 juillet, jeudi 15 août, vendredi 1er novembre

Nettoyons la nature

Les 16 et 17 mars, une trentaine de personnes : élus, habitants, jeunes élus du conseil municipal ont répondu à l'appel de la région Hauts-de-France et de la municipalité et ont retroussé leurs manches.



La moisson de déchets en tout genre a encore été (hélas !) prolifique.

Notons néanmoins une légère baisse des quantités ramassées par rapport à l'an dernier.

Les déchets ramassés ont été pour certains recyclés et les mégots seront revalorisés.

Félicitations aux bénévoles pour leur participation et leur motivation à rendre la commune propre.

Chacun peut être acteur et maintenir la ville propre en nettoyant toute l'année régulièrement devant chez lui et même dans un périmètre de son choix pour vaincre les conséquences des incivilités de quelques-uns.



Bilan cynégétique

La société de chasse a organisé un comptage des espèces du territoire.

Le lièvre reste à un niveau semblable à l'année précédente. Sa nette diminution est surtout liée à la fièvre hémorragique qui a décimé les populations dans le département.

Les chiffres locaux sont en correspondance avec ceux des comptages nocturnes de la fédération des chasseurs du Nord.

La perdrix se porte plutôt bien, mais c'est au printemps que pourra être jugé le niveau de réussite des couvées.



La population des écureuils est en augmentation ainsi que les passereaux (régulation des pies). L'implantation du faisan sur une partie du territoire est une réussite.

Le site suez d'enfouissement des déchets est un vivier de renards. Des actes de braconnage envers le chevreuil sont à déplorer.

Harmonie Municipale

Depuis 2023, l'harmonie a une nouvelle directrice. Il s'agit de Madame Zélie Salmon par ailleurs professeur de musique dans un collège.

Monsieur Maxime Briez, président, a remercié les agents municipaux, les membres de l'association toujours prêts à aider. Il a souligné le soutien sans faille de la municipalité qui était représentée par Monsieur Alain Bruneel, maire, Madame Jeanne-Marie Delmaire, adjointe aux associations et de nombreux élus.

L'harmonie compte 23 musiciens. 6 professeurs encadrent les 26 élèves qui fréquentent l'école de musique.

Le secrétaire, Monsieur Colas Lancez, a rappelé la participation de l'harmonie aux cérémonies commémorielles locales ainsi qu'à des moments municipaux festifs.

Monsieur Guillaume Lourdelle-Theron, trésorier, a présenté le bilan positif de la trésorerie. Les dépenses ont permis des aménagements dans les salles de cours destinées aux élèves.

Madame Zélie Salmon, directrice a présenté les objectifs fixés par l'association pour l'année 2024 avec une volonté de présence plus visible dans la commune.

Les élèves de l'école de musique seront évalués deux fois dans l'année (examens semestriels).

Monsieur Alain Bruneel, Maire, a noté le dynamisme, la volonté du conseil d'administration et de la directrice d'impulser l'harmonie dans une dimension culturelle large, ouverte aux enfants mais aussi tournée vers les habitants.

Les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions.

Pour tout contact : M. Briez 07 61 91 32 41



Association de parents d'élèves

Cette association indispensable partenaire de nos écoles s'est réunie en assemblée générale le jeudi 14 mars. Monsieur le Maire et de nombreux élus ont marqué par leur présence leur soutien aux actions de l'association en faveur des écoles.

Amicale Laïque et les Mascottes Lewardoises

Le vendredi 29 mars et le samedi 30 mars, Lapinou s'est rendu aux écoles.

Les deux associations se sont unies pour mener à bien ce projet commun avant les vacances de Pâques. Pour les enfants, ce fut la fête.

Le vendredi, avec le soutien des équipes pédagogiques des écoles, Lapinou a fait une entrée remarquée dans les cours des écoles. Il n'est pas venu les pattes vides. Il a remis à chaque élève une sucette en chocolat.

Le samedi, sous l'œil vigilant du vaillant Lapinou, une chasse à l'œuf a réuni 79 enfants de 2 à 10 ans qui se sont mis à la recherche de bouchons dispersés sur les terrains autour de l'école. La collecte terminée, chaque enfant a reçu en cadeau un ballotin avec quatre « schokobons », une sucette chocolat, deux petites tablettes et une barre en chocolat.

Un concours de dessin a permis à 3 enfants de gagner encore plus de chocolat.



Les deux associations procèdent à une vente de muguet le 1^{er} mai de 8 h à 12 h, place Elsa Triolet (face à la mairie). 2,50 € le bouquet (2 brins, une rose)

Amicale Laïque

L'association organise le samedi 8 juin de 13h à 20h, une braderie de printemps.

Elle se déroulera place des Martyrs, rue de Loffre, rue de Montigny, rue de la Paix, rue Saint-Rémy, rue Jules Guesde.

Les inscriptions seront enregistrées salle Edouard Pot (entrée rue J. Guesde).

Inscription des riverains le 4 mai de 10h à 12h, le 6 mai de 17h à 19h, le 7 mai de 16h à 18h

Inscriptions des Lewardois le 13 mai de 17h à 19h, le 14 mai de 16h à 18h, le 18 mai de 10h à 12h

Inscriptions tout public le 21 mai de 17h à 19h, le 22 mai de 16h à 18h, le 25 mai de 10h à 12h.

6 € les 3 m pour les particuliers, 15 € les 3 m pour les commerçants.

Pour tout renseignement : 06 99 23 11 20

AMICALE LAÏQUE

8 JUIN LEWARDE

BRADERIE DE PRINTEMPS

de 13 H à 20 H

Place des Martyrs, rue de Loffre, rue de Montigny, Rue de la Paix, rue St Rémy, rue J. Guesde

Tarif : particuliers 6 euros les 3 m - commerçants 15 euros les 3 m

Inscriptions Salle Edouard Pot - rue de Loffre

Riverains :	Lewardois :	Extérieurs :
samedi 4 mai de 10h à 12h	lundi 13 mai de 17h à 19h	mardi 21 mai de 17h à 19h
lundi 6 mai de 17h à 19h	mardi 14 mai de 16h à 18h	mercredi 22 mai de 16h à 18h
mardi 7 mai de 16h à 18h	samedi 18 mai de 10h à 12h	samedi 25 mai de 10h à 12h

Contact : 06 99 23 11 20

Javelot billon les Houillères

Le vendredi 5 avril, les 36 membres de l'association ont été invités par leur président à l'assemblée générale du club. Monsieur Alain Bruneel, maire, Madame Jeanne Marie Delmaire, adjointe aux associations et Madame Emmanuelle Madoux, conseillère déléguée aux associations ont participé aux travaux.

Le club qui a 68 années d'existence fut longtemps présidé d'une façon remarquable par *M. Jean-François Belleverge*. *Monsieur Christophe Michel* lui a succédé.

Le club entretient des liens avec d'autres associations. Il a accueilli le club local de judo et a établi un partenariat avec le clos Saint-Rémi.

Des concours « javelot-billon » ont été organisés ainsi qu'un concours de belote. Un jeu de fléchettes est également à disposition des sociétaires.

Différents travaux d'entretien du local ont été effectués par les joueurs.

Des projets sont en bonne voie de réalisation pour 2024. Nous y reviendrons ultérieurement.

Après le renouvellement d'un tiers du conseil d'administration, le bureau a été reconduit dans sa fonction.

Les personnes qui pourraient être intéressées par la pratique du javelot, du billon, peuvent se rendre le jeudi dès 16h30 à la salle rue d'Erchin.

La cotisation annuelle est de 10€ et 8€ pour les moins de 18 ans.

USL Gymnastique

L'USL organise une braderie des enfants le dimanche 26 Mai de 9h à 13h, salle des fêtes Henri Martel à Lewarde.

Le prix est fixé à 4 € la table de 1,80 m pour les exposants.

Chaque stand devra être tenu obligatoirement par un binôme enfant - parent

Seront proposés à la vente : des jouets, des vêtements, des livres et du matériel de puériculture...

Sur place, des animations enfants (maquillage, jeux...) et une petite restauration seront proposées. L'entrée est gratuite

Pour tout renseignements : unionsportivelewardoise@gmail.com

L'U.S.L. gymnastique organise :

Animations enfants et petite restauration sur place

La braderie des enfants

Dim. 26 Mai 9h - 13h
Salle des fêtes H. Martel, LEWARDE

JOUETS, VÊTEMENTS, LIVRES, MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE...

4€ la table
Entrée gratuite

Inscriptions via HelloAsso
Renseignements : unionsportivelewardoise@gmail.com

The poster features a blue background with a white cloud shape containing the event title. It includes illustrations of a teddy bear, a puzzle piece, and a string of colorful clothes. A QR code is located in the bottom right corner.

PPCL

Le tennis club de Lewarde organise le championnat du Douaisis en individuels les 8 et 9 juin en collaboration avec le district Douaisis de tennis de table.

L'évènement se déroulera Centre social Jean Moulin 62 route nationale à Ecaillon.

Du képi au Casque

Les prochaines sorties de l'association :

4/5 Mai campement à Bruay la Buisnière, 25/26 Mai campement à la casemate du mont des Bruyères de Saint Amand les eaux

CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

LE PPC LEWARDE ORGANISE LES :

INDIVIDUELS TENNIS DE TABLE DU DOUAISIS

08-09 JUIN

62 ROUTE NATIONALE, 59176 ECAILLON

ORGANISÉS PAR LE DISTRICT DU DOUAISIS & PPC LEWARDE

The poster features a young boy in a blue and white tennis shirt holding a table tennis paddle. It includes a location pin icon and a list of logos at the bottom.

Un Lewardois à Paris

Monsieur Sébastien Fargeas a participé le dimanche 7 avril au marathon de Paris.

Il a parcouru la distance de 42,195 km en 3 h 37 mn 07s soit à une moyenne de 11,66 km/h.

Il obtient une juste récompense pour le travail physique de préparation qu'il a fourni.

La municipalité adresse toutes ses félicitations à notre concitoyen.



Trisomie 21



Le 21 mars est la journée mondiale destinée à la trisomie 21. Pour les enfants porteurs de ce handicap se pose la nécessité républicaine de leur inclusion dans la société.

La municipalité s'est associée à la collecte de chaussettes organisée par l'association Pour les Lewardois, un nouvel élan. Une fresque a été exposée devant l'école le 21 mars.

L'ensemble des chaussettes collectées a été remis à des jeunes filles élèves de l'Institut médico-éducatif d'Emerchicourt. Elles seront valorisées grâce à leur atelier couture.

Les tissus collectés seront recyclés et transformés par ces jeunes en objets destinés à des établissements médico-sociaux.

Pour les Lewardois un nouvel élan

L'association organise le 25 mai une sortie à la mer avec visite de Nausicaa et de la ville de Boulogne.

Départ à 7 h 30, place des Vésignons, retour prévu à 19 h
Participation de 44 € par adulte et 38 € par enfant.

Pour tout renseignement 06 20 99 05 53 ou 06 32 38 76 96
Date limite d'inscription avant le 10 mai.

POUR LES LEWARDOIS
L'ASSOCIATION "POUR LES LEWARDOIS, UN NOUVEL ÉLAN"

L'Association "Pour les Lewardois, un Nouvel Élan" vous propose une

SORTIE
nausicaa
BOULOGNE-SUR-MER

SAMEDI 25 MAI 2024

VISITE LE MATIN ET QUARTIER
LIBRE L'APRES-MIDI

DEPART 7H30
PLACE DES VESIGNONS
RETOUR 19H
Viennoiseries offertes !

Bus - Entrée : 44€ par adulte
38€ par enfant

Inscription et règlement avant le 10 mai auprès de
Damien 0620990553 ou Perrine 0632387696

PRIORITÉ AUX ADHÉRENTS

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 16 élus

Doter les élèves d'uniformes ou améliorer leur encadrement pédagogique ?

Les médias attirent l'attention des Français sur l'importance qu'aurait le port de l'uniforme à l'école. Au même moment, mais avec moins de publicité, alors que la dégradation des conditions de travail du corps enseignant fait enfin l'objet d'un large consensus, la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024 ne permettra pas d'améliorer concrètement les conditions de travail des enseignants, d'accueil et d'apprentissage des élèves.

Le Ministère de l'Education Nationale supprime 1740 postes dans le 1er degré. L'académie de Lille paie un lourd tribut et voit disparaître 219 postes, dont 130 dans le département du Nord.

Le seul argument avancé est la baisse démographique. Dans une logique comptable, le ministère de l'éducation nationale regarde l'évolution démographique et en déduit un nombre de postes à économiser. Pourquoi l'état n'a-t-il pas profité de cette baisse démographique pour prendre en compte le manque de personnel pour le remplacement, de rendre effective la scolarisation de tous les élèves de 2 ans en REP et REP+ ? Les familles les plus éprouvées socialement sont trop souvent privées de la possibilité d'accès à l'école des 2 ans faute de place.

De plus, scandaleusement, certains inspecteurs ont interdit aux directeurs et directrices d'inscrire dans leur école les enfants de 2 ans, allant au-delà des recommandations ministérielles... **C'est le cas pour l'école maternelle de Lewarde.**

Les postes supprimés auraient aussi été utiles pour aider à la formation continue des enseignants, accompagner l'entrée dans le métier des jeunes enseignants, aider les directeurs dans leurs tâches, alléger les effectifs partout pour renforcer l'école publique, réintroduire le dispositif « Plus de maîtres que de classes » supprimé par M. Macron, dispositif jamais évalué ...

Nous, élus, ne sommes pas inquiets de la baisse démographique. Nous sommes inquiets de l'utilisation comptable qui en est faite année après année.

Cette baisse aurait pu être l'occasion d'un progrès et l'éducation nationale devenir au-delà du verbiage de la ministre et des effets de manches « d'uniformes en l'occurrence », la première priorité nationale.

Pour toutes ces raisons, les élus de notre groupe et les parents d'élèves élus n'admettent pas la fermeture d'une classe à l'école maternelle communale.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

Tribune non reçue

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 1 élu

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, seul un groupe composé au moins de deux élus peut accéder à cette tribune.